

FRANCÉS

EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS

Demande d'informations sur les données personnelles incluses dans un fichier¹.

DONNÉES DU RESPONSABLE DU DOSSIER OU DU TRAITEMENT

L'entité MANAGEMENT OF THERMOPLASTICS, S.L domiciliée à CTRA. LA MARINA (CV.853), KM 7, P2 N ° 163 LA HOYA de 03294 - ELCHE, d'ALICANTE avec CIF B03416765.

DONNÉES DE L'INTÉRÊT

*Mr/Mme, avec adresse en n°,
Commune, Province CP avec N°
Identité, qui est accompagné d'une photocopie, au moyen de cette lettre vous exprimez votre
volonté d'exercer votre droit d'accès, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi organique 15/1999,
et des articles 12 et 13 du décret royal 1332/1994 du 20 juin, qui développe certains aspects de la loi
organique 5/1992 du 29 Octobre, en vigueur en vertu de la troisième disposition de la loi organique 13/1999
susmentionnée et dans la deuxième règle d'instruction 1/1998 du 19 Janvier, relative à l'exercice des droits
d'accès, de rectification, et par conséquent, les demandes:*

DONNÉES DU REPRÉSENTANT JURIDIQUE

(dans le cas où l'intéressé est dans une situation de handicap ou de minorité).

*Mr/Mme d'âge légal, avec adresse dans la rue n°,
Localisation, Province CP avec N°
Identité, qui est accompagnée d'une photocopie, au moyen de ce document, au nom et pour
le compte de la personne mentionnée ci-dessus, comme en témoigne la procuration ci-jointe.*

DEMANDE,

*L'accès à vos fichiers est gratuit dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de cette
demande, et l'information est envoyée par courrier à l'adresse ci-dessus dans les 10 jours de la résolution.
Estimation de la demande d'accès. De même, il est demandé que cette information soit comprise de manière
lisible et intelligible, sans utiliser de codes ou codes nécessitant l'utilisation de dispositifs mécaniques
spécifiques, les données de base qui sont sur ma personne incluses dans leurs fichiers, et celles résultant de
toute élaboration, processus ou traitement, ainsi que l'origine des données, les cessionnaires et la
spécification des utilisations spécifiques et les fins pour lesquelles ils ont été stockés.*

À ELCHE, 16/04/2018

Signé